

**PROJET DE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 Décembre 2024**

À approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, SOUCHA Lydia et Mrs THERY Jean-Bernard, COQUERET Didier, SAILLARD Fabien, JEANNIN Vincent, VIENNET Simon

Excusés : Mme LEFORT Dominique (procuration à THERY Jean-Bernard), M. VIENNET Julien (procuration à VIENNET Simon), Mme CHARDON Aurélie (procuration à JEANNIN Vincent), M. PEREIRA Stéphane

Absent :

Convocation du 29/11/2024

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu du 27 Septembre 2024**
- **Restaurant - avancée du dossier AMO**
Plan financement / subventions
- **Lotissement clos neuf - réservation terrains**
Urbanisme : demande de clôture
- **Demande acquisition terrains aisance**
- **ONF - Destination des coupes 2025**
- **Budgets : ouverture des crédits d'investissement 2025**
Décision modificative budget 2024
- **Participation complémentaire santé - agent communal**
- **Politique de l'habitat : subvention FSL et FAAD**
- **Affaires diverses : Transfert de la compétence Eau**
Cabanes situées sur le terrain communal
Divers

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal élit Mme SAILLARD Marie-Pierre, secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande au conseil l'ajout d'un point à l'ordre du jour, relatif à la participation de la commune au fonctionnement de l'école primaire de Labergement-Ste-Marie, au même titre que pour celle de Oye-et-Pallet : Accord du conseil

1 - Approbation compte-rendu réunion du 27 septembre 2024

Aucune observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçu du conseil municipal :

- Signature devis ONF pour Assistance à exploitation
- Signature devis Signaux Girod pour l'achat de panneaux de signalisation : 954.97 € HT
- Signature devis Charpente MP pour la réparation du faitage du toit de l'Eglise : 2 804.12 € HT

2 - Restaurant - avancée du dossier AMO

Monsieur le Maire rend compte des différentes réunions qui ont eu lieu avec Soliha pour l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage du restaurant.

Il présente l'avancée du dossier et le chiffrage estimatif transmis par Soliha.

Un travail doit être entrepris avec le Trésorier pour des conseils budgétaires et savoir dans quelles mesures le projet est réalisable financièrement.

Monsieur le maire informe le Conseil des éventuels partenariats financiers : Département, Etat, Syded, Région pour les économies d'énergies). Des demandes seront d'ores et déjà déposées afin de connaître la hauteur d'aides.

Monsieur le maire présente les résultats financiers (non définitifs) de 2024 afin d'éclairer le choix du conseil. Toutefois, le conseil a besoin de plus d'éléments avant de se prononcer sur un tel projet, notamment l'étude prospective réalisée par le Trésor public.

3 - Lotissement Clos Neuf

Les deux terrains de 600 et 1 027 m² ont reçu une demande de réservation. Le Conseil valide ces réservations, à savoir M. Briot Julian et Mme Hacquart Charlène pour le terrain de 1 027 m² et M. Carboni Pierre pour le terrain de 600 m².

Il est précisé que l'entreprise Boucard interviendra en janvier pour les travaux de viabilisation.

Urbanisme : Demande de Mme Faivre-Picon Françoise (380 rue principale) pour une clôture en limite de propriété, le long du trottoir longeant la route départementale. Accord du conseil pour une clôture en bois de 1.80 m de haut.

4 - Demandes de terrain d'aisance

Demande de M. et Mme Vembouly pour acquérir le terrain qui a fait l'objet d'un délaissé de voirie en 2015 par la commune, terrain situé devant leur propriété. La surface à définir doit faire l'objet d'un déclassement du domaine public en cas de vente par la commune.

Le Conseil accepte de vendre ce terrain au prix de 30 € /m² (tarif défini en 2020). Une vérification devra être faite pour des servitudes éventuelles à inscrire dans l'acte de vente.

Demande de M.Mattioli pour acquérir la parcelle B33 (jardin le long de la rue du sauvage) : accord du conseil au prix de 30 € / m². Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

5 - ONF - Destination des coupes de bois 2025

Le Conseil donne son accord pour exploiter la parcelle 29 en 2025.

6 - Budget

Il est proposé de transférer 1200 € de l'article D/60621 à l'article D/6218 : accord du conseil.

Ouverture de crédits : il est nécessaire, afin de régler les factures d'investissement avant le vote des budgets, d'ouvrir des crédits, à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2024.

7 - Participation complémentaire santé - agent communal

Proposition de Monsieur le maire d'augmenter la participation de la complémentaire santé des agents communaux à 15 € / mois, à compter du 1^{er} janvier 2025 : accord du conseil.

8 - Financement des écoles primaires

Depuis 2019, le code de l'Éducation impose aux communes et communautés de communes de financer de la même manière les écoles publiques et les écoles privées sous contrat. La CCLMHD a décidé de la répartition des charges en séance du 28 février 2019 : celles dites des affaires scolaires à la charge de la communauté de communes et celles qui restent à la charge des communes (électricité, eau, déchets, chauffage, nettoyage des locaux, assurance, déneigement, vérifications réglementaires).

Monsieur le maire explique qu'il a calculé le coût d'un élève de l'école de Oye-et-Pallet à 236 € à la lecture du grand livre comptable 2023. Il propose donc, conformément à la loi, d'attribuer la même somme pour les élèves scolarisés dans un établissement privé, notamment à Labergement-Ste-Marie : accord du conseil (9 voix pour et 1 abstention).

Ce montant sera attribué de façon rétroactive à compter de 2019, à savoir 944 € versés à l'école Ste Jeanne Antide de Labergement pour 4 enfants concernés entre septembre 2019 et 2021.

9 - Affaires diverses

- Transfert de la compétence Eau : le travail d'étude relatif au transfert de la compétence à la communauté de communes se poursuit. Une réflexion est en cours pour l'approvisionnement en eau de toutes les communes de la CCLMHD et pour des interconnexions des réseaux.

- Monsieur le maire évoque le cas de cabanes construites sur le terrain communal, sans autorisation d'urbanisme. Il a déjà rencontré les chasseurs pour les cabanes de chasse des chaumelles et du Sillet pour laquelle un bail a été signé avec l'association communale qui a pour mission de l'assurer et de l'entretenir. Une rencontre est prévue prochainement avec M. Viennet Noël pour connaître le devenir de la cabane (située route des Fayeux sur du terrain communal loué à un agriculteur) après le 31 décembre 2026 conformément au courrier adressé en 2016.

- Les vœux du maire auront lieu le dimanche 5 janvier 2025 à 11 h à la salle de convivialité.

- Les colis des personnes de plus de 70 ans seront distribués à compter du 18 décembre.

- Bilan de l'assemblée générale des Aigles.

- Suite au contact avec la Fondation du Patrimoine, la commune a réalisé un dépliant présentant le projet de rénovation des vitraux et du Porche de l'Église pour soutenir financièrement les travaux. Les dons reçus pour ce projet seront déductibles des impôts. Ce dépliant sera déposé dans les boîtes aux lettres.

- Création de l'association « Notre Eglise » afin d'animer l'Eglise.

Séance levée à 22 h 20.
Malpas, le 9 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Marie-Pierre SAILLARD

Le Maire,
Jean-Bernard THERY

